

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation des logements sociaux résidence Estérel

Séance du 22 juin 2023

Convocation du 16 juin 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 h 08, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le seize juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Patrice Pattée par Mme Isabelle Drancy,
Mme Claire Vigneron par M. Emmanuel Goujon,
Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szykowski

Etaient absentes excusées :

Mme Catherine Palpant
Mme Corinne Deleuze

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 22 juin 2023

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation des logements sociaux résidence Estérel

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2252-1 à L. 2252-2,

Vu l'article 2305 du code civil,

Vu le contrat de prêt n°145748 en annexe entre : Sceaux Bourg-la-Reine Habitat – Société d'économie mixte locale ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Les administrateurs de la SEM (M. Philippe Laurent, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Philippe Tastes, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, M. Konstantin Schallmoser, Mme Annie Bach ayant quitté la salle).

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la ville de Sceaux accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 400 000 € souscrit pour l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°145748 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la ville est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 400 000,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

La demande de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour courir les charges du prêt.

Article 4 :

Le maire est autorisé à signer les engagements de garantie du prêt conclus entre la Caisse des dépôts et consignation et l'emprunteur Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour l'opération de réhabilitation de la résidence Estérel.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent

le secrétaire de séance

Isabelle Drancy